

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIESCINQUIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(EXTRAORDINAIRE)

(1998-1999)

LE 17 NOVEMBRE 1998.00 RECUEILLEMENT2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 17 NOVEMBRE 1998 À 18 h 00
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MICHELINE
PATENAUDE-FORTIN

MM. LUC CHARTIER, ANDRÉ DUGAS

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MMES DANIELLE FAVREAU, représentante du Comité de parents (secondaire)
PASCALE GODIN, représentante du Comité de parents (primaire)

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

ABSENCE MOTIVÉE: M. NORMAND LAPOINTE, directeur général

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique
JEAN JOLY, secrétaire général
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières
GÉRARD LACHANCE, directeur du Service de l'information
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes
GILLES PRESSEAUULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation
professionnelle

2.00A VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame la présidente s'assure que la procédure de convocation de la séance extraordinaire a été suivie.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.E.-0432-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QU'un point 9.05 intitulé "Grève illégale" soit ajouté à l'ordre du jour, sous réserve de la présence éventuelle
et du consentement du seul commissaire absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0433-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour ainsi modifié, le point 7.03 étant traité après le point 13.00, à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 1998
- 6.02 Correspondance
- 6.03 École secondaire Louis-Cyr: Demande de commandite
- 6.04 École secondaire Pierre-Bédard: Demande de commandite
- 6.05 Tarifs des services de garde: État de dossier
- 6.06 École Langlois - Demande du Cercle de Fermières: Reconduction du protocole d'entente

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Association régionale du sport étudiant du Richelieu: Adhésion et nomination des délégués
- 7.02 Certificat de formation en Insertion sociale et professionnelle des jeunes (I.S.P.J.): Demande à la Ministre
- 7.03 École secondaire de la Magdeleine: Expulsion d'élèves

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Modification d'un poste vacant
- 9.02 Engagement
- 9.03 Abolition d'un poste vacant
- 9.04 Création de poste
- Information
- 9.05 Grève illégale

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes: Vérification

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Comité des achats regroupés de la Montérégie (C.A.R.M.): Participation de la Commission
- 11.02 Projet Kilo - Impression de trousse didactiques: Adjudication de contrat

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 1998

- DISPENSE DE LECTURE

(C.E.-0434-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.E.-0435-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 1998 soit approuvé sous réserve d'y lire, à la résolution C.E.-0108-10-98 "ADOPTÉE À LA MAJORITÉ" au lieu de "ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 CORRESPONDANCE

6.03 ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-CYR: DEMANDE DE COMMANDITE

(C.E.-0436-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif souscrivent une somme de trois cent cinquante dollars (350 \$) aux fins de réserver un espace publicitaire d'une page dans l'album des finissants de l'école secondaire Louis-Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.04 ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-BÉDARD: DEMANDE DE COMMANDITE

(C.E.-0437-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif souscrivent une somme de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) aux fins de réserver un espace publicitaire d'une page dans l'album des finissants de l'école secondaire Pierre-Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05 TARIFS DES SERVICES DE GARDE: ÉTAT DE DOSSIER

En suivi à une question de Madame la présidente du Comité exécutif, Monsieur Maurice Brossard informe les membres qu'un état de dossier plus complet sera fait en décembre.

6.06 ÉCOLE LANGLOIS - DEMANDE DU CERCLE DE FERMIERES: RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE

(C.E.-0438-11-98)

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente, signé le 28 août 1998 avec le Cercle de Fermières de Hemmingford, a pris fin le 31 octobre 1998;

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières a demandé à la Commission, le 16 octobre dernier, de prolonger ledit protocole de six mois;

CONSIDÉRANT que la Commission a toujours l'intention de se départir de cet édifice,

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif acceptent, par la présente, de prolonger ledit protocole jusqu'au 30 avril 1999, sous réserve qu'ils puissent y mettre fin en tout temps par un préavis écrit de trente (30) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11
*
RL 1290

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT ÉTUDIANT DU RICHELIEU: ADHÉSION ET NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

- ADHÉSION

(C.E.-0439-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'Association régionale du sport étudiant du Richelieu pour l'année scolaire 1998-1999 et que les membres du Comité exécutif consentent, à cette fin, une somme de trois mille deux cent quatre-vingt-deux dollars et trente centièmes (3 282,30 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

(C.E.-0440-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

amendée par C.E.-0446 12-98 de 98-12-15 J.J.
QUE Madame Deborah Dyckow, enseignante à l'école secondaire de la Magdeleine, Messieurs Yves Bergerin, enseignant à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, Daniel Boudreau, enseignant à l'école de l'Aquarelle, Paul Houle, enseignant à l'école de l'Odyssée et Marc Bouthillette, enseignant à l'école Clotilde-Raymond, soient désignés à titre de représentants de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à l'assemblée générale de l'Association régionale du sport étudiant du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02 CERTIFICAT DE FORMATION EN INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES (I.S.P.J.): DEMANDE À LA MINISTRE

(C.E.-0441-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QU'une demande soit adressée à la ministre de l'Éducation afin qu'elle décerne, conjointement avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, un certificat de formation en Insertion sociale et professionnelle des jeunes (I.S.P.J.) à l'élève qui a réussi ce programme de formation et qui fréquente l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, le tout conformément aux indications contenues à l'article 2.4 de l'Instruction 1998-1999 pour la formation générale des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 MODIFICATION D'UN POSTE VACANT

(C.E.-0442-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le poste vacant de technicien en documentation saisonnier à temps partiel (23 3/4 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine soit modifié en un poste saisonnier de technicien en documentation à temps partiel (25 h/sem.) et ce, à compter du 1er septembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.02 ENGAGEMENT

- PERSONNEL NON ENSEIGNANT

PROULX, Danièle J.

(C.E.-0443-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Danièle J. Proulx au poste de technicienne en documentation saisonnière à temps partiel (25 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine et ce, à compter du 9 novembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.03 ABOLITION D'UN POSTE VACANT

(C.E.-0444-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QU'un poste de concierge (- 9275 m²) à temps complet (38 3/4 h/sem.) à l'école des Trois-Sources, vacant depuis le 16 novembre 1998, soit aboli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.04 CRÉATION DE POSTE

(C.E.-0445-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste de technicien en transport scolaire à temps complet (35 h/sem.), à la direction générale (services auxiliaires - transport scolaire), soit créé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- INFORMATION

Les membres du Comité exécutif sont officiellement informés des faits suivants, à savoir:

- Monsieur Jacques Desroches, directeur de l'école Sainte-Clotilde, quittera son poste le 20 novembre 1998; Madame Rose-Hélène Robidas assurera l'intérim. Les démarches pour combler le poste sont en cours.
- Monsieur Jacques Boivin, directeur du Centre d'éducation des adultes du Goéland, sera en congé sabbatique pour 6 mois. Les démarches pour son remplacement temporaire sont en cours.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

.01 LISTE DES COMPTES: VÉRIFICATION

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 13 octobre 1998 et se terminant le 9 novembre 1998 est soumise aux membres du Comité exécutif pour fins de vérification.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 COMITÉ DES ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE (C.A.R.M.): PARTICIPATION DE LA COMMISSION

- ADHÉSION

(C.E.-0446-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère au Comité d'achats regroupés de la Montérégie (C.A.R.M.) et, de ce fait, accepte que les approvisionnements initiés par le C.A.R.M. s'effectuent selon les politiques, règles et procédures de ce dernier, lesquelles ont prédominance sur celles de la Commission et engagent cette dernière.

QU'elle accepte d'acquitter les coûts d'opération du C.A.R.M. selon les règles de répartition établies par son assemblée générale.

QUE cette résolution prenne effet le jour de son adoption et demeure en vigueur jusqu'à ce que ladite adhésion soit dénoncée, par poste certifiée, par l'une ou l'autre des parties.

POUR : 5
CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ

(C.E.-0447-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, soit autorisé, par la présente, à agir au sein du Comité d'achats regroupés de la Montérégie pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et, de ce fait, engage cette dernière.

POUR : 5
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

- OFFRE DE SERVICE À LA TABLE DES NÉGOCIATEURS

(C.E.-0448-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries offre ses services à titre d'organisme porteur de dossier de la Table des négociateurs du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et, de ce fait, consente à y déléguer Messieurs André Couillard et Pierre Beausoleil à titre d'agents négociateurs.

QUE tous les frais reliés à la réalisation des mandats confiés soient assumés par le C.A.R.M., à l'exclusion de la rémunération des agents négociateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02 PROJET KILO - IMPRESSION DE TROUSSES DIDACTIQUES: ADJUDICATION DE CONTRAT

(C.E.-0449-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «IMPRIMERIE CNM 3», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de trente cinq mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et vingt-huit centièmes (35 784,28 \$), incluant toutes taxes, le contrat d'impression de trousse didactiques pour le projet Kilo, tel que décrit dans le document déposé en annexe sous la cote 11.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du Comité exécutif reconnaissent les mérites de ce projet et souhaitent entendre éventuellement la rédactrice du programme.

ARRIVÉE D'UN COMMISSAIRE

À 18 h 57, arrivée de Monsieur Gabriel Carrière.

Madame la présidente s'assure que Monsieur Carrière accepte l'ajout apporté à l'ordre du jour.

5 GRÈVE ILLÉGALE

Monsieur Maurice Brossard fait état de la situation à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries. Les écoles seront ouvertes aux élèves et aux personnels mais il n'y aura pas de transport d'élèves pour des raisons de sécurité. Monsieur Jacques Aubry complète l'information. Des échanges et questions suivent. L'assemblée poursuit ultérieurement ce point en 9.05A.

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

Messieurs Jacques Aubry, Pierre Gastaldy, Claude Hébert, Jules Joly, Gérard Lachance et Gilles Presseault se retirent.

7.03 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA MAGDELEINE: EXPULSION D'ÉLÈVES

HUIS CLOS

(C.E.-0450-11-98)

À 19 h 19,

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0451-11-98)

À 22 h 42,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0452-11-98)

CONSIDÉRANT le rôle joué par Jean-François Bisailon dans l'agression d'un élève;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.5 des règles de conduite que s'est donné le milieu et qui stipule:

“L'agression physique d'un élève ou d'un membre du personnel entraîne une suspension automatique de l'école et, sauf exception, une recommandation de transfert d'école ou d'expulsion à la Commission scolaire.”;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter tout risque d'escalade;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité de l'ensemble de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'école de confirmer qu'on n'y tolère aucune violence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE Jean-François Bisailon soit expulsé de l'école secondaire de la Magdeleine, pour l'année scolaire en cours, et que dans les meilleurs délais, des démarches soient entreprises, avec la collaboration des parents, pour le relocaliser dans un autre établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0453-11-98)

CONSIDÉRANT le rôle joué par Jean-Philippe Gagné dans l'agression d'un élève;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.5 des règles de conduite que s'est donné le milieu et qui stipule:

“L'agression physique d'un élève ou d'un membre du personnel entraîne une suspension automatique de l'école et, sauf exception, une recommandation de transfert d'école ou d'expulsion à la Commission scolaire.”;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter tout risque d'escalade;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité de l'ensemble de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'école de confirmer qu'on n'y tolère aucune violence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE Jean-Philippe Gagné soit expulsé de l'école secondaire de la Magdeleine, pour l'année scolaire en cours, et que dans les meilleurs délais, des démarches soient entreprises, avec la collaboration des parents, pour le relocaliser dans un autre établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Monsieur Gabriel Carrière, ayant été absent lors des délibérations concernées, demande que son abstention soit notée.

(C.E.-0454-11-98)

CONSIDÉRANT le rôle joué par Martin Deragon dans l'agression d'un élève;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.5 des règles de conduite que s'est donné le milieu et qui stipule:

“L'agression physique d'un élève ou d'un membre du personnel entraîne une suspension automatique de l'école et, sauf exception, une recommandation de transfert d'école ou d'expulsion à la Commission scolaire.”;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter tout risque d'escalade;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité de l'ensemble de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'école de confirmer qu'on n'y tolère aucune violence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE Martin Deragon soit expulsé de l'école secondaire de la Magdeleine, pour l'année scolaire en cours, et que dans les meilleurs délais, des démarches soient entreprises, avec la collaboration des parents, pour le relocaliser dans un autre établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0455-11-98)

CONSIDÉRANT le rôle joué par Patrick Leclerc dans l'agression d'un élève;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.5 des règles de conduite que s'est donné le milieu et qui stipule:

“L'agression physique d'un élève ou d'un membre du personnel entraîne une suspension automatique de l'école et, sauf exception, une recommandation de transfert d'école ou d'expulsion à la Commission scolaire.”;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter tout risque d'escalade;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité de l'ensemble de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'école de confirmer qu'on n'y tolère aucune violence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE Patrick Leclerc soit expulsé de l'école secondaire de la Magdeleine, pour l'année scolaire en cours, et que dans les meilleurs délais, des démarches soient entreprises, avec la collaboration des parents, pour le relocaliser dans un autre établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0456-11-98)

CONSIDÉRANT le rôle joué par David Worrall dans l'agression d'un élève;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.5 des règles de conduite que s'est donné le milieu et qui stipule:

“L'agression physique d'un élève ou d'un membre du personnel entraîne une suspension automatique de l'école et, sauf exception, une recommandation de transfert d'école ou d'expulsion à la Commission scolaire.”;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter tout risque d'escalade;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité de l'ensemble de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'école de confirmer qu'on n'y tolère aucune violence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE David Worrall soit expulsé de l'école secondaire de la Magdeleine, pour l'année scolaire en cours, et que dans les meilleurs délais, des démarches soient entreprises, avec la collaboration des parents, pour le relocaliser dans un autre établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0457-11-98)

CONSIDÉRANT le rôle joué par Jean-François Cinq-Mars dans l'organisation d'un complot d'agression d'un élève de l'école et impliquant des individus extérieurs à l'école;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.5 des règles de conduite que s'est donné le milieu et qui stipule:

“L'agression physique d'un élève ou d'un membre du personnel entraîne une suspension automatique de l'école et, sauf exception, une recommandation de transfert d'école ou d'expulsion à la Commission scolaire.”;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter tout risque d'escalade;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité de l'ensemble de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'école de confirmer qu'on n'y tolère aucune violence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QUE Jean-François Cinq-Mars soit expulsé de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.05A GRÈVE ILLÉGALE (suite)

Comme suite au point 9.05,

(C.E.-0458-11-98)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Comité exécutif dénoncent la grève illégale des enseignantes et enseignants, prévue le 18 de ce mois, et déplorent ce geste irresponsable compte tenu du mauvais exemple qu'il constitue pour les jeunes.

QUE cette résolution soit acheminée aux syndicats locaux concernés.

POUR : 6
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

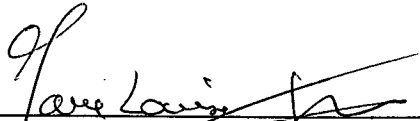
(C.E.-0459-11-98)

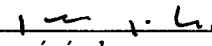
À 23 h 30, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE la séance extraordinaire du 17 novembre 1998 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


 Présidente de la séance


 Secrétaire général